



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 12 mars 2018 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- Mme Brigitte Schneider-Bidaux, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

- Excusé(e)s :** MM. Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith  
Mme Béatrice Hirsch, Adjointe

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projets de délibérations :
  - 4.1. Délibération D152 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 30'000.- pour des travaux d'entretien dans les locaux de la garderie d'enfants :
    - Rapport de la commission « travaux et bâtiments » du 26 février 2018.
    - Vote de la délibération.
  - 4.2. Délibération D153 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- pour des travaux d'entretien et de rafraîchissement de l'auberge communale La Chaumière :
    - Rapport de la commission « travaux et bâtiments » du 26 février 2018.
    - Vote de la délibération.
5. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux : décision du 31 janvier 2018.

6. Propositions individuelles et questions.
7. Huis-clos : demande de naturalisation.

---

La Présidente, Mme Brigitte Schneider-Bidaux, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à son adjoint, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général. Elle excuse l'absence de Mme Béatrice Hirsch, adjointe, ainsi que de MM. Jordi, Lavergnat et Murith.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour et, aucune remarque n'étant formulée, passe au point 1.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018**

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques ; tel n'est pas le cas et il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

La Présidente signale des problèmes d'accès au site internet de la commune. De plus, l'ordre du jour de la présente séance n'a pas été affiché aux endroits idoines.

M. Lavorel indique que la Mairie a effectivement constaté quelques problèmes sur le site, auxquels elle va remédier au plus vite.

### **3. Communications de la Mairie**

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

#### **1) Projet Les Crêts**

M. Lavorel annonce que la Mairie a reçu dans le courant du mois de février la demande définitive d'autorisation de construire pour le projet des Crêts, demande que le Conseil municipal devra préavisier par l'adoption d'une délibération.

Ce dossier sera étudié par la commission d'urbanisme lors d'une séance prévue le 26 mars prochain, puis cette commission fera un rapport au Conseil municipal afin que ce dernier puisse voter la délibération nécessaire en principe lors de sa séance du 16 avril.

Les personnes qui le souhaitent peuvent consulter ce dossier (qui est assez volumineux) à la mairie, ceci si possible lors des heures d'ouverture du secrétariat. Le dossier est également consultable auprès du département.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

#### **2) Résultats des comptages de vitesse des véhicules**

M. Truan relève que, comme les conseillers l'ont certainement remarqué, l'indicateur de vitesse a été placé sur différentes routes communales ces dernières semaines et il communique les résultats de ces comptages :

**Place de la Mairie (arrêt de bus TPG), direction centre du village (vitesse limitée à 30 km/h) :**

Semaine du 8 au 15 janvier 2018 :

- Nombre de véhicules « contrôlés » : 3'951
- Vitesse moyenne totale : 29 km/h
- Vitesse moyenne de 85% des véhicules : 36 km/h
- Dépassements de vitesse : 40,2% des véhicules
- Vitesse maximale enregistrée : 62 km/h

**Route de Pierre-Grand, direction France** (*vitesse limitée à 50 km/h*) :

Semaine du 15 au 22 janvier 2018 :

- Nombre de véhicules « contrôlés » : 11'032
- Vitesse moyenne totale : 55 km/h
- Vitesse moyenne de 85% des véhicules : 52 km/h
- Dépassements de vitesse : 18,7% des véhicules
- Vitesse maximale enregistrée : 91 km/h

**Route de Pierre-Grand, direction Veyrier** (*vitesse limitée à 50 km/h*) :

Semaine du 5 au 12 février 2018 :

- Nombre de véhicules « contrôlés » : 15'669
- Vitesse moyenne totale : 42 km/h
- Vitesse moyenne de 85% des véhicules : 50 km/h
- Dépassements de vitesse : 14,8% des véhicules
- Vitesse maximale enregistrée : 87 km/h

**Chemin de Drize** (*vitesse limitée à 30 km/h*) :

Semaine du 19 au 26 février 2018 :

- Nombre de véhicules « contrôlés » : 19'050
- Vitesse moyenne totale : 25 km/h
- Vitesse moyenne de 85% des véhicules : 30 km/h
- Dépassements de vitesse : 12,6% des véhicules
- Vitesse maximale enregistrée : 67 km/h

**Chemin de Saussac, direction route d'Annecy** (*vitesse limitée à 30 km/h*) :

Semaine du 27 février au 6 mars 2018 :

- Nombre de véhicules « contrôlés » : 10'262
- Vitesse moyenne totale : 25 km/h
- Vitesse moyenne de 85% des véhicules : 32 km/h
- Dépassements de vitesse : 19,7% des véhicules
- Vitesse maximale enregistrée : 63 km/h

M. Truan informe que ces chiffres, qui méritent d'être encore analysés, seront discutés prochainement lors de séances prévues avec la police municipale et avec la police de proximité à Carouge.

Concernant le chemin de Drize, Mme Bernardet n'a pas été la seule à appeler la Mairie pour dire qu'il vaudrait mieux mettre l'indicateur de vitesse au milieu ou à la fin du chemin. Au début du chemin, les véhicules sortent du giratoire et ont donc une vitesse réduite. Par conséquent, ces chiffres ne sont pas pertinents.

M. Niederhauser précise que l'indicateur de vitesse avait été placé au début du chemin de Drize pendant les vacances scolaires. L'emplacement n'était effectivement pas judicieux. La semaine suivante, l'indicateur de vitesse a été déplacé au milieu du chemin. Ce sont les résultats du comptage au milieu du chemin qui ont été communiqués au Conseil municipal.

Puis M. Niederhauser précise à Mme Bernardet que l'indicateur de vitesse qui a été placé sur la route de Pierre-Grand en direction de la France a été placé un peu avant le croisement avec le chemin Jacques Ormond.

Mme Bernardet souhaite que ces résultats soient protocolés et viennent appuyer la demande, qui a été faite à maintes reprises, d'un miroir pour que les voitures puissent sortir du chemin Jacques Ormond

sans risque. La visibilité à cet endroit est si courte que si quelqu'un arrive à 90 km/h alors qu'une voiture sort du céder-le-passage, c'est l'accident à coup sûr. Mme Bernardet sait qu'il est très difficile d'obtenir un miroir. Pour le miroir au bout du chemin Sous-le-Crêt, elle avait dû envoyer un e-mail à l'adresse électronique personnelle de M. Cramer, en faisant valoir le fait que l'arrêt du bus à la sortie de ce chemin était mal placé et que les personnes qui attendaient ne pouvaient pas voir arriver le bus. Il est très compliqué d'avoir un miroir, mais il vaudrait la peine de reprendre le sujet en commission, au vu de ces comptages.

M. le Maire signale que le bilan après une année de fonctionnement des zones 20 km/h et 30 km/h est en cours. Le point soulevé par Mme Bernardet fera partie des discussions.

La Présidente remercie la Mairie pour ces communications.

#### **4. Projets de délibérations**

##### **4.1. Délibération D152 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 30'000.- pour des travaux d'entretien dans les locaux de la garderie d'enfants**

La Présidente étant l'auteur du rapport de commission, elle cède la présidence de la séance à Mme Tomassi, Vice-Présidente, puis elle donne lecture de la première partie du rapport de la commission des travaux et bâtiments du 26 février 2018 (annexe 1).

La Vice-Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle donne lecture du projet de délibération suivant :

*vu les articles 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le projet et l'estimation des coûts présentés par la Mairie à la commission « Travaux publics et bâtiments » le 26 février 2018,*

*vu le rapport de la commission « Travaux publics et bâtiments » du 26 février 2018,*

*sur proposition de la Mairie,*

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL décide**

1. *D'approuver la réalisation de travaux d'entretien dans les locaux de la garderie d'enfants de Troinex.*
2. *D'ouvrir un crédit supplémentaire de CHF 30'000.- destiné à financer le coût de ces travaux.*
3. *De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2018, sur le compte 0290.30.31440.0 Ferme Rosset et garderie d'enfants - Entretien immeubles par tiers.*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

La Vice-Présidente procède au vote : **la délibération D152 est approuvée à l'unanimité.**

##### **4.2 Délibération D153 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- pour des travaux d'entretien et de rafraichissement de l'auberge communale La Chaumière**

La Vice-Présidente donne la parole à Mme Schneider-Bidaux pour la lecture de la seconde partie du rapport de la commission des travaux et bâtiments du 26 février 2018.

Mme Schneider-Bidaux ajoute à son rapport que le Conseil municipal est appelé à voter un crédit de CHF 120'000.-, tandis que la commission a voté sur un montant de CHF 100'000.- (CHF 170'000.- moins CHF 70'000.- environ à la charge de l'exploitant) parce que la somme définitive n'était pas encore connue.

La Vice-Présidente ouvre la discussion.

M. Calame considère qu'il est bien sûr utile de procéder à une rénovation de ce restaurant, qui est un des derniers du village. Il ne peut que regretter l'absence de solution pour la ventilation dans ce premier train de mesures, ce d'autant plus que les riverains subissent non seulement la ventilation mais aussi le chauffage au gaz de la tente. Au-delà du fait de ne pas être écologique, cette installation est également très bruyante. M. Calame est donc doublement favorable à ce que ce chauffage disparaisse assez rapidement. Concernant ensuite les enseignes lumineuses, il est effectivement important de travailler sur la signalétique. M. Calame souhaite que les discussions de la Mairie avec M. Labrosse sur l'amélioration de la visibilité du restaurant prennent en compte le voisinage. M. Calame mentionne l'éclairage de la zone où le personnel va fumer des cigarettes, près du local à container et de la ventilation, mais surtout les lampes sur le parking qui s'allument en fonction des passages et créent une pollution lumineuse relativement importante. Or, il faut tenir compte non seulement des gens qui dorment, mais aussi de la faune. L'importance des corridors de nuit qui permettent à la faune de se déplacer d'un endroit à un autre est de plus en plus reconnue, notamment dans le cadre du plan directeur cantonal. Il faudrait éviter qu'en voulant donner plus de visibilité au restaurant, cela devienne « Tokyo la nuit », avec des sources lumineuses importantes. M. Calame souhaite que les discussions autour de la lumière et des enseignes prennent en compte ces éléments afin de faire quelque chose qui, tout en étant attractif, puisse s'éteindre à une heure correcte et ne pas se rallumer à chaque passage d'un badaud, d'un renard ou encore d'un ! Pour le reste, il est entièrement favorable à cette rénovation.

Concernant l'estimation des coûts, qui se montent à CHF 170'000.- environ, Mme Reymond-Dorsay demande si la liste qui figure dans le rapport de commission énumère à la fois les éléments relatifs au bâtiment et les éléments relatifs au mobilier et luminaire,

Mme Schneider-Bidaux répond par l'affirmative.

Mme Reymond-Dorsay relève ensuite qu'il est indiqué que la tente pourra être maintenue et occupée jusqu'à la fin des travaux. Elle souhaite savoir si ce sera jusqu'à la fin de l'étape 1 ou de l'étape 2.

M. le Maire précise que cette tente, dont le montage a été payé par M. Labrosse, a été installée à l'occasion d'un mariage. M. Labrosse a demandé s'il pouvait la conserver, initialement jusqu'à l'arrivée des beaux jours. La commune a accepté qu'il l'utilise pour protéger les clients de la pluie pendant les travaux de l'étape 1. Et elle se réjouit bien sûr que cette tente disparaisse.

M. Duquesne demande pourquoi le montant est passé de CHF 100'000.- à CHF 120'000.-.

M. Niederhauser explique que, d'une part, les CHF 70'000.- concernent le mobilier et les luminaires. La commission a accepté que la commune finance les luminaires mais pas le mobilier, d'où une petite différence dans le montant. D'autre part, il y aura des honoraires d'architecte pour suivre les travaux, à hauteur de CHF 10'000.-.

La parole n'étant plus demandée, la Vice-Présidente donne lecture du projet de délibération suivant :

*vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le projet (1<sup>ère</sup> étape) et l'estimation des coûts présentés par la Mairie à la commission « Travaux publics et bâtiments » le 26 février 2018,*

*vu le rapport de la commission « Travaux publics et bâtiments » du 26 février 2018,  
sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL** **décide**

5. *D'approuver la réalisation de travaux d'entretien et de rafraîchissement (1<sup>ère</sup> étape) du bâtiment de l'auberge communale La Chaumière.*
6. *D'ouvrir un crédit de CHF 120'000.- destiné à financer le coût de ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la commune.*
7. *De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*

La Vice-Présidente procède au vote : **la délibération D153 est approuvée à l'unanimité.**

Mme Bernardet remercie la Présidente d'avoir fait le rapport alors même que celle-ci remplaçait un membre de la commission.

Mme Schneider-Bidaux reprend la présidence de la séance.

## **5. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux : décision du 31 janvier 2018**

La Présidente relève que les conseillers municipaux auront pu prendre connaissance de cette décision, dont elle rappelle le titre :

« Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de Fr. 300'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine de Lancy Marignac soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux. »

La Présidente précise que le coût total de l'installation est de CHF 1.5 million.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision, à laquelle il ne s'opposera pas.

## **6. Propositions individuelles et questions**

**Exposition Art et Artisanat :** Mme Bernardet a été approchée par un artiste troinésien qui lui a posé une question au sujet d'une manifestation qui ne se fait plus depuis fort longtemps. Il s'agit de l'exposition « Art et artisanat ». C'était un week-end très sympathique, où des artistes – sculpteurs, peintres – étaient invités. Selon cet artiste troinésien, c'était la commission JSSEC qui organisait et gérait cette manifestation. Mme Bernardet relaie la question qui lui a été posée, qui est la suivante : serait-il opportun que la JSSEC se penche sur le sujet afin de voir s'il existe une demande pour organiser à nouveau une telle manifestation ?

M. le Maire croit se souvenir que la décision d'arrêter cette manifestation avait été prise parce que très peu de monde était venu aux deux dernières éditions, alors que l'organisation d'une telle manifestation demande beaucoup d'énergie. Il ne voit toutefois pas d'inconvénient à renvoyer la proposition en commission pour discussion.

Mme Véronique Hirsch pense que cette manifestation était organisée avant que la commune ait un comité de la ferme Rosset dynamique. Cet espace culturel, qui expose de nombreux artistes et organise des apéritifs culturels, a pris le relais de cette manifestation. Mme Véronique Hirsch pense que la JSSEC peut se poser la question lors d'une prochaine séance, mais elle souligne qu'il est déjà difficile de faire venir le public aux expositions de la ferme Rosset.

M. Niederhauser confirme qu'« Art et artisanat » avait lieu avant que la ferme Rosset ne développe ses activités, ce qui explique peut-être aussi pourquoi cette manifestation a été abandonnée. Par ailleurs, si les conseillers municipaux veulent plus d'informations, ils pourront peut-être en parler après la séance avec Mmes Grodecki et Heiss, qui sont dans le public et qui ont toutes deux participé activement à l'organisation de cette manifestation.

Mme Deshayes se souvient que cette manifestation était organisée seulement tous les quatre ans. Et il lui semblait que la dernière fois que le Conseil municipal en avait parlé, c'était pour repousser l'exposition parce qu'il y avait d'autres manifestations et que le programme culturel était déjà bien chargé. Elle se souvient également qu'il avait été question d'éventuellement organiser quelque chose avec d'autres communes.

M. Niederhauser confirme qu'en effet, il y a quelques années, il avait été proposé que les communes de Troinex et de Bardonnex se réunissent pour organiser une exposition avec les artistes et artisans des deux communes. Mais il n'y a pas eu de suite.

M. Calame, en tant que président de la commission JSSEC, pense que c'est avec plaisir que la commission écouterait les envies et les besoins d'artistes et acteurs de la commune. Mais il n'est pas convaincu que ce soit à une commission du Conseil municipal d'organiser une manifestation culturelle. En revanche, si un groupe de citoyens et citoyennes de la commune avait envie de se constituer pour organiser une telle manifestation, la commission serait bien entendu là pour les soutenir et en discuter. Cette envie étant pour l'instant exprimée par une seule personne, M. Calame ne pense pas que ce soit à la JSSEC de lancer le projet.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente prononce le huis-clos pour le dernier point de l'ordre du jour.

**7. Huis-clos : demande de naturalisation.**

La demande de naturalisation est présentée par M. le Maire et soumise au Conseil municipal, qui la préavise favorablement.

La séance est levée à 20h50.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Brigitte Schneider-Bidaux

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

## Rapport de commission des travaux du 26 février 2018

La commission des travaux s'est réunie afin d'étudier divers points, dont deux font partie de ce rapport.

### 1. Travaux d'entretien et de rafraîchissement de la garderie d'enfants :

#### Présentation du projet et du coût

La Mairie nous informe qu'il est temps de changer le sol particulièrement usé par endroit, ce dernier étant d'origine (21 ans). Le crépi des murs, assez grossier, peut se révéler redoutable en cas de chute d'enfants, raison pour laquelle un lissage serait très apprécié.

Le coût estimé est de CHF 30'000.-.

Le revêtement sera disposé par plaques, ainsi les endroits particulièrement sollicités pourront être changés plus facilement. Les éducatrices ont été consultées et sont d'accord avec le projet. Comme cette dépense n'est pas au budget cette année, il est nécessaire de voter un crédit supplémentaire, le budget de fonctionnement n'étant pas suffisant.

Par ailleurs une subvention reçue par la Loterie Romande permettra de réaménager l'espace de la cuisine, de changer le mobilier et de gagner de la place.

Suite à la discussion, le vote pour un crédit supplémentaire pour l'exécution de ces travaux est accepté à l'unanimité.

### 2. Travaux d'entretien et de rafraîchissement du bâtiment et de renouvellement du mobilier de l'auberge communale La Chaumière :

#### Présentation du projet et du coût

Lors de chaque changement de gérant, des réaménagements de la Chaumière sont proposés. Les travaux que M. Labrosse souhaite effectuer sont prévus en 2 étapes. Nous nous concentrons sur la 1<sup>ère</sup> étape. Il sera toujours temps de se prononcer sur l'opportunité d'une 2<sup>ème</sup> phase ultérieurement.

La Mairie informe qu'en principe les murs du bâtiment ainsi que tout ce qui appartient au bâtiment est à la charge de la commune et que tout ce qui est déplaçable (comme le mobilier par exemple) est à la charge de l'exploitant.

Voici un bref historique de la situation que la Mairie a fait à la commission :

- Novembre/décembre 2015 :

M. Labrosse présente à la Mairie un projet de travaux et de renouvellement du mobilier pour un montant total de CHF 300'000.- (CHF 200'000.- de travaux à charge de la commune et CHF 100'000.- de mobilier et décoration à charge de M. Labrosse) et discussion pour une baisse de loyer, ce qui est accepté par le CM.

- 2016 :

Un accord est conclu entre MM. Mondet et Labrosse qui reprend l'exploitation dans le cadre d'un contrat en sous-location. Le nouveau bail entre la commune et M. Labrosse n'est finalement signé qu'en septembre 2016. La commune a reçu ce projet de travaux à mi-février 2018.

La Mairie précise que le mobilier est en général toujours propriété de la commune et qu'elle l'avait racheté à l'époque pour CHF 30'000.- lors de la reprise du bail par M. Mondet en 2011.

L'estimation des coûts de l'étape 1, qui totalisent un montant de CHF 170'000.- environ (dont approximativement CHF 70'000.- de mobilier et luminaires) sont :

- le nouveau sol en mosaïque et bois de la grande salle,
- le rafraîchissement des peintures de la grande salle,
- la réfection du bar (rafraîchissement des peintures et installation d'un meuble suspendu)



- le rafraîchissement des peintures des salles à l'étage et le changement de luminaires
- le nouveau mobilier afin de moderniser l'établissement.
- la signalétique avec de nouvelles enseignes lumineuses, celle existante actuellement n'étant pas très visible de nuit.

Lors de la discussion, il est relevé que le problème de ventilation, nuisances sonore entre autre, n'est pas repris dans l'étape 1 du projet alors qu'il a déjà fait l'objet de discussions au sein du Conseil municipal. De plus, la tente qui, depuis le mois de décembre, recouvre la terrasse n'est probablement pas des plus écologique. Celle-ci a initialement été prévue pour un mariage. M. Labrosse a ensuite approché la commune et obtenu son accord pour le maintien et l'occupation de cette tente jusqu'à la fin des travaux.

Un commissaire rappelle les chiffres exorbitants de la rénovation de l'intérieur du bâtiment à l'époque de M. Cressac qui étaient passés de CHF 900'000.- (budget initial prévu) à CHF 2.2 millions. De plus, il est regretté qu'à chaque changement de gérant, le mobilier soit revu.

La Mairie est d'avis que La Chaumière mérite ce coup de jeune, elle doit indéniablement posséder un certain cachet, vu sa notoriété, et l'Exécutif soutient la proposition de M. Labrosse

Un commissaire souhaite savoir si la rotonde va subir quelques rénovations elle aussi, ce qui n'est pas prévu dans la 1<sup>ère</sup> étape. Il est souligné l'importance de La Chaumière, seul restaurant restant sur la commune avec le Franco-Suisse, alors qu'il y en avait 5 il y a quelques années. Il est important que la commune soutienne cet établissement. Il est rappelé que les Troinésiens devraient pouvoir aller simplement boire un verre et que les transformations souhaitées par M. Labrosse devraient être couplées avec la promesse de proposer sur la carte un/deux mets plus simples (comme une assiette de pâtes par exemple) à un prix correct, voire bas, pour répondre aux attentes des habitants. Cet avis n'est pas partagé par d'autres commissaires pour qui il semble plus opportun de compter sur le futur club-house de la zone sportive pour proposer ce type de plats.

L'idée de la mise à disposition des salles à un prix préférentiel pour les habitants de Troinex est retenue par plusieurs commissaires.

**Vote de la commission :**

Vote du projet de travaux et de rafraîchissement du bâtiment La Chaumière tel que proposé dans l'étape 1, totalisant CHF 170'000.- mais en enlevant toutes les parties mobiles, estimées à environ CHF 70'000.- qui resteront à la charge de l'exploitant. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Nous vous recommandons de soutenir ces deux projets

Brigitte Schneider-Bidaux

Troinex le 7 mars 2018